

7 septembre 2016

16.160

Interpellation Philippe Haeberli**Un nouveau cap pour la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM)***Contenu:*

La Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM) est un acteur important du tourisme dans notre canton. Toutefois, les changements structurels qui lui ont été imposés par la législation fédérale l'obligent à adapter sa gouvernance. Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur d'éventuelles mesures prises, afin de renforcer son positionnement au profit d'une contribution plus efficace au développement touristique de la région et de pérenniser la compagnie à moyen et long terme ?

Développement:

La dernière décennie a profondément marqué la vie de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA. Anciennement compagnie de transport largement subventionnée pour cette tâche, elle a perdu les apports financiers de la Confédération. Aujourd'hui, ce sont ses propres recettes et les subventions des cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg qui la font vivre. Actuellement, la compagnie est un acteur touristique important et apprécié de la région et le plan stratégique 2022 du Conseil d'administration de la compagnie tend à renforcer cet axe. Si la récente remise en service du vieux vapeur « Neuchâtel » est un atout indéniable pour l'attrait touristique de la compagnie de navigation, c'est néanmoins insuffisant pour l'avenir. La réorientation et le renforcement de la compagnie devront, ces prochaines années, s'accompagner d'importants investissements, pour le renouvellement de sa flotte et la formation de ses pilotes par exemple. De plus, l'avenir de la compagnie passe également par l'amélioration de sa gouvernance, de la gestion de son personnel et de son réseau de partenaires. Dès lors, le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur les possibilités de pérenniser la société à long terme, d'éventuellement créer des partenariats, voire de fusionner avec une autre société de transports ou compagnie de navigation poursuivant les mêmes objectifs ? Quel que soit le statut juridique de la LNM, la présente intervention est justifiée par l'importance sur le plan touristique que revêt la compagnie pour le canton.

Signataires : Ph. Haeberli, J.-B. Wälti, O. Haussener, M.-A. Nardin, A. Jurt, J. Frésard, E. Robert-Grandpierre, J.-B. Steudler, F. Bongiovanni, M. Castioni, B. Haeny, L. Debrot, P.-A. Steiner, M. Moruzzi, Ph. Loup, M.-C. Fallet, F. Kustler.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 6 décembre 2016

Avant toute chose, le Conseil d'État précise que l'État est actionnaire de la Société de Navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat SA, dite LNM, à hauteur de quelque 20 %. A l'instar d'autres participations minoritaires qu'il détient dans des sociétés publiques ou parapubliques, il se refuse d'outrepasser son rôle, en exerçant des responsabilités relevant des conseils d'administration. Ces derniers sont effectivement nommés pour assumer leurs responsabilités au nom des divers actionnaires.

L'interpellation 16.160 nous permet de rappeler les éléments de contexte suivants :

- La LNM évolue dans un environnement extrêmement compétitif. Il s'agit du domaine touristique et des loisirs avec beaucoup d'offres et une importante pression sur les prix induits par la forte concurrence.
- La LNM a bénéficié d'une situation privilégiée, jusqu'à la perte des subventions fédérales. En effet, depuis 2012, la Confédération n'indemnise plus les offres de transport, conduisant à la remise en question de la desserte en trafic régional.
- Dès lors, une feuille de route a été signée avec les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg pour 7 ans afin de palier la diminution progressive de la participation financière de la Confédération. Les cantons continuent ainsi à verser des indemnités pour les prestations touristiques.
- Actuellement, la LNM est ainsi subventionnée à la hauteur de 1,5 million de francs par les cantons dont 700'000 francs (soit près de 50%) pour le canton et les communes neuchâteloises.

- Malgré cette aide importante des pouvoirs publics, il existe un problème structurel de la société. En cas de mauvaise conjoncture, la situation conduit à des pertes financières importantes. L'année 2015 est symptomatique. Cette situation difficile a conduit à un important ralentissement dans les investissements de la société.
- Ce retard dans les investissements a paradoxalement permis à la compagnie de créer des réserves de liquidités qui lui permettent d'éviter tout risque de faillite à court et moyen terme.

Concernant les possibilités de pérenniser la LNM à long terme – objet de l'interpellation –, le Conseil d'État répond que :

- Bien que la LNM soit un acteur important du tourisme dans le canton, c'est à son Conseil d'administration et non au Conseil d'État, de déterminer les meilleures options pour pérenniser la société. Par contre, la mission du représentant du Conseil d'État est de donner les impulsions nécessaires à un repositionnement stratégique. Ce qui est aujourd'hui le cas.
- Le Conseil d'État reconnaît volontiers le dynamisme de la direction de la LNM qui depuis plusieurs années s'est positionnée de manière proactive et créative sur le marché des loisirs. Preuve en est, ce positionnement a permis à la société de faire croître son chiffre d'affaires et de rester globalement à flot.
- Néanmoins, la LNM doit encore optimiser et alléger la desserte et la flotte pour limiter les coûts de structure et augmenter les taux de couverture. Ainsi les conditions pour une réorientation stratégique sont réunies et c'est bien ce qu'ont demandé les gouvernements neuchâtelois et vaudois. Charge au Conseil d'administration et à sa présidence de conduire les travaux.

Le Conseil d'administration de la LNM a mené – et mène encore – des travaux sur les nécessaires réorientations stratégiques. Pour exemple, un outil de comptabilité analytique a été développé afin de connaître la rentabilité des différents produits. La production au départ des ports de Neuchâtel, Yverdon-les-Bains et Morat ainsi que les produits spéciaux comme le Vapeur MS Neuchâtel peuvent ainsi être analysés. Ce nouvel outil permettra également aux cantons dès 2018 d'effectuer une commande par ligne selon les coûts non couverts estimés par l'entreprise. Ainsi l'implication des commanditaires sera renforcée.

En conclusions, le Conseil d'administration de la LNM mène des réflexions sur les nécessaires réorientations stratégiques. Il s'agit naturellement de pérenniser la compagnie qui est effectivement importante pour la branche du tourisme. C'est bien le rôle du Conseil d'administration de la LNM et ceci, sous l'impulsion de l'État. Mais, à nouveau, l'État n'a pas à prendre la main dans ce dossier : ce n'est ni opportun, ni dans ses moyens.